

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de juillet deux mille neuf (6 juillet 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Normand Papineau, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller.
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Gaëtan Léveillé

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Adoption des comptes fournisseurs

5. Engagements de crédits – Juillet 2009

6. Adoption du règlement 382-2009 décrétant une dépense de 975 000 \$ et un emprunt de 975 000 \$ pour l'achat d'équipement pour la voirie

7. Adoption du règlement 381-2009 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

8. Nomination du maire suppléant

9. Agence du revenu du Canada – Nomination de personnes-ressources

10. Inscription du service incendie de Saint-Étienne-des-Grès – Compétition de pompiers de la MRC de Maskinongé

11. Nomination d'un premier répondant

12. Demande d'aide financière 2009 – Programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal

13. Route verte – Demande d'aide financière et approbation du rapport financier 2008

14. Modification de la résolution 2008-09-340 concernant le transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence – Programmation de travaux

15. Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès – Approbation des états financiers 2008

16. Demande de dérogation mineure – Jean-Marc Lampron

17. Demande de dérogation mineure – Jean-Claude Cloutier

18. Demande de dérogation mineure – Jacynthe Marcoux

19. Demande de dérogation mineure – Chantale Lahaie et Éric Désaulniers

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Pierre Blanchet
 21. Dépôt des états financiers – Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès
 22. Appui et engagement envers le comité de candidature de la Ville de Shawinigan dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012
 23. Varia
 - 23.1 Politique de reconnaissance des années de service
 - 23.2 Soumission de déneigement – Rejet des soumissions
 - 23.3 Adoption du règlement 383-2009 concernant la prévention des incendies
 - 23.4 Service incendie – Augmentation de la brigade à 22 pompiers
 - 23.5 Service incendie – Modification de l'organigramme
 - 23.6 Motion de félicitations – Organisateurs des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité
- Période de questions
24. Levée de l'assemblée

2009-07-188

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire informe sur les différents dossiers de la municipalité :

- Puits contaminés à St-Thomas : Des piézomètres ont été installés le 17 juin afin de déterminer le sens de l'écoulement de l'eau. Nous devrions connaître les résultats à la fin du mois de juillet.
- Dossier Base de plein air St-Thomas : Une rencontre s'est tenue avec les maires des municipalités de St-Barnabé et d'Yamachiche ainsi que le député Jean-Paul Diamond. Une rencontre avec les citoyens du secteur de St-Thomas devrait se tenir à la fin du mois d'août.
- Les Serres Savoura : Ils ont finalement retiré leur demande de contestation de l'évaluation municipale.
- L'entretien du 5^e rang : Puisqu'il s'agit d'une route municipalisée, la municipalité assurera des services minimums à savoir le déneigement de 1,2 km afin de desservir les gens qui y habitent à l'année.
- Déneigement : Invitation est faite à toute la population pour assister à la soirée d'information portant sur le règlement 382-2009 décrétant une dépense de 975 000 \$ et un emprunt de 975 000 \$ pour l'achat d'équipements pour la voirie et les informer de la date de la tenue du registre le 16 juillet.
- Hôtel de ville : Le conseil analyse actuellement la possibilité de construire en retrait à l'emplacement actuel de l'hôtel de ville.
- Présence d'un ours : Avise les gens d'être vigilants car il y a la présence d'un ours dans le village et de contacter la Faune.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2009-07-189

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *1er juin 2009* soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 06-07-2009 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2009-07-190

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 06-07-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Adoption des comptes fournisseurs

2009-07-191

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2009 totalisant 434 762,85 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 30 juin 2009* au montant de 71 830,06 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

2009-07-192

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 2574 pour un montant de 378,75 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc. relativement à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Roche Ltée, Groupe-Conseil – Honoraires professionnels – Vidange des étangs aérés

2009-07-193

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Roche

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

Ltée, Groupe-Conseil au montant de 12 303,38 \$ incluant les taxes pour les frais d'honoraires professionnels relatifs à la vidange des étangs aérés (rés. 2008-12-467). Il est de plus résolu d'affecter le surplus réservé à l'égout pour assumer cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Plania – Groupe Conseil Enviram – Honoraires refonte plan d'urbanisme

2009-07-194

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Plania Groupe Conseil Enviram au montant de 10 582,03 \$ incluant les taxes pour les frais d'honoraires professionnels relatifs à la refonte du plan d'urbanisme (rés. 2009-03-084).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont – Quote-part 2009

2009-07-195

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont. la deuxième tranche de la quote-part 2009 au montant de 3 637 \$ (rés. 2008-12-466).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Municipalité de Saint-Boniface – Balayage des rues

2009-07-196

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à la Municipalité de Saint-Boniface un montant de 5 130 \$ pour le balayage des rues effectué entre le 13 mai et le 3 juin 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pompes industrielles Launier – Achat de pompes

2009-07-197

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à Pompes industrielles Launier un montant de 15 961,20 \$ pour l'achat de pompes. Il est de plus résolu de procéder à un transfert budgétaire du poste Traitement des eaux – Pièces & acc. (02-414-20-640 à Immo Hyg. Égout (23-050-10-726) et d'affecter 8 000 \$ du surplus d'égout pour assumer une partie de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction Boisvert – Démolition ancienne caserne

2009-07-198

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à Construction Boisvert un montant de 23 703,75 \$ pour la démolition de l'ancienne caserne (rés. 2008-09-343).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

Atelier Action Jeunesse T.R. inc.

2009-07-199

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à Atelier Action Jeunesse T.R. inc. un montant de 400 \$ pour la confection de 10 paniers à fleurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Engagements de crédits – Juillet 2009

2009-07-200

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Creusage de fossés – Petit St-Étienne, 5 ^e et 6 ^e rang	3 000 \$
Émondage 5 ^e et 6 ^e rang	2 000 \$
Puisard rue Principale	15 000 \$
Entretien des cabanes de puits	8 000 \$
Puisard parc des Grès	4 000 \$
Tableau blanc – Pav. Léo-Carbonneau	200 \$
Total	32 200 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption du règlement 382-2009 décrétant une dépense de 975 000 \$ et un emprunt de 975 000 \$ pour l'achat d'équipement pour la voirie

2009-07-201

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 382-2009 décrétant une dépense de 975 000 \$ et un emprunt de 975 000 \$ pour l'achat d'équipement pour la voirie, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du règlement 381-2009 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

2009-07-202

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 381-2009 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Nomination du maire suppléant

2009-07-203

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Gaëtan Léveillé comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 6 juillet 2009. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès en l'absence du maire.

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Agence du revenu du Canada – Nomination de personnes-ressources

2009-07-204

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme comme personnes-ressources à l'agence du revenu du Canada afin d'effectuer toutes mises à jour au dossier, madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et/ou madame Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Inscription du service incendie de Saint-Étienne-des-Grès – Compétition de pompiers de la MRC de Maskinongé

2009-07-205

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'autoriser le Service incendie de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à s'inscrire à la Compétition de pompiers de la MRC de Maskinongé qui se tiendra à St-Paulin le 29 août prochain et ce, pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Nomination d'un premier répondant

2009-07-206

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Christian Fortin comme premier répondant de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. La présente nomination est effective, sur réception à la municipalité, de la preuve de réussite de la formation par l'Agence de santé et de services sociaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Demande d'aide financière 2009 – Programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal

2009-07-207

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du 5^e rang à monsieur Jean-Paul Diamond, député, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Route verte – Demande d'aide financière et approbation du rapport financier 2008

2009-07-208

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- Dépose le rapport final des dépenses d'entretien de la route verte pour la saison 2008;
- Approuve le rapport comme suit :
 - Nettoyage mécanique de la chaussée 3 800,00 \$

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

- Marquage de la chaussée	2 533,02 \$
- Travaux de fauchage	1 941,84 \$
Total des travaux : 8 274,86 \$	

- Autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la route verte pour la saison 2009;
- Certifie que l'accès au réseau de la « Route verte » est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Modification de la résolution 2008-09-340 concernant le transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence – Programmation de travaux

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à l'annexe III et qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation de travaux;

ATTENDU que la présente résolution remplace et abroge la résolution 2008-09-340;

2009-07-209

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès :

- s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du **6 juillet 2009** et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès – Approbation des états financiers 2008

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour l'année 2008 préparés par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette SENCRL CA et présentant un déficit d'exploitation de 39 070 \$;;

CONSIDÉRANT QUE la partie que la municipalité assume représente 10% du déficit, soit un montant de 3 907 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité pour le programme accès-logis est de 331 \$ pour 2008;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a versé un montant de 3 930 \$ pour l'OMH en 2008 et de 353 \$ pour accès-logis;

2009-07-210

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2008 et assume un montant de 3 907 \$ pour l'OMH et de 331 \$ pour accès-logis. Un chèque a été reçu de l'OMH au montant de 45 \$ pour rembourser le solde des contributions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande de dérogation mineure – Jean-Marc Lampron

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Marc Lampron consiste à régulariser la marge arrière de sa résidence à 5,01 au lieu de 9,14m, tel que requis à l'article 107 du règlement de zonage 234-90;

CONSIDÉRANT QUE la résidence empiète sur le lot 2 544 605 ne respectant pas du même coup la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Marc Lampron à la condition que ce dernier procède à la réunification des deux lots;

2009-07-211

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Marc Lampron et concernant le 23, 1^{ère} Rue, Lac des Érables, lots 2 544 602 et 2 544 605, zone Af-07 à la condition cependant, que monsieur Lampron procède à la réunification des deux lots.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de dérogation mineure – Jean-Claude Cloutier

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Claude Cloutier consiste à régulariser l'implantation de la résidence en acceptant la marge arrière à 1,2 m au lieu de 7,6 m, tel que requis à l'article 101 du règlement de zonage 234-90;

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Claude Cloutier;

2009-07-212

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Claude Cloutier et concernant le 42, rue Christian, lot 2 545 535, zone Ru-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure – Jacynthe Marcoux

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure déposée par madame Jacynthe Marcoux consiste à permettre la construction d'un garage à la même hauteur que la maison, soit à 18 pieds de haut au lieu de 14,4 pieds de haut, tel que requis à l'article 109 du règlement de zonage 234-90;

CONSIDÉRANT QUE le site d'implantation du garage se situe dans un dénivelé d'au moins 8 pieds par rapport au niveau de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Jacynthe Marcoux;

2009-07-213

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Jacynthe Marcoux et concernant le 33, 1^{ère} Rue, Lac des Érables, lot 2 565 368, zone Af-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure – Chantale Lahaie et Éric Désaulniers

CONSIDÉRANT QU'une première demande de dérogation mineure avait été déposée par madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers et consistait à permettre un agrandissement latéral de la résidence unifamiliale isolée à la même hauteur que ce dernier (plan présenté), lot 2 545 164 de la zone Ra-06, dont la somme des marges latérales est de 5,1 mètres au lieu de 6 mètres, tel que le règlement de zonage numéro 234-90, article 75 l'exige et avait été acceptée par la résolution 2009-03-086;

CONSIDÉRANT QU'une seconde demande a été déposée en mai puisque la hauteur de l'agrandissement dépasserait de plus d'un mètre le bâtiment existant sur les nouveaux plans préparés par l'architecte, cette dernière a été refusée par la résolution 2009-06-177;

CONSIDÉRANT QU'une demande de révision de la décision a été demandée par madame Lahaie et monsieur Désaulniers et resoumise à l'étude du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de révision n'est pas prévue par le législateur, le CCU n'a pas émis d'autre recommandation;

2009-07-214

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès maintient la décision émise par la résolution 2009-06-177 qui refuse la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers et concernant le 215, rue des Gouverneurs, lot 2 545 164, zone Ra-06.

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Pierre Blanchet

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation porte sur le lotissement, l'aliénation et l'utilisation non agricole, dont la construction d'une résidence unifamiliale isolée, du lot 2 545 261 situé dans la zone Af-09;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE ce type de projet est permis dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 99;

CONSIDÉRANT QUE l'espace visé a un potentiel agricole moyen, soit de classe 4;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT QU'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé se situe à l'intérieur d'un secteur résidentiel;

2009-07-215

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de Pierre Blanchet auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Dépôt des états financiers – Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès

2009-07-216

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers du Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Appui et engagement envers le comité de candidature de la Ville de Shawinigan dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012

CONSIDÉRANT la grande volonté de la Ville de Shawinigan d'obtenir la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012, à titre de ville hôtesse;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une finale des Jeux du Québec favorise le développement du sport dans le milieu puis contribue grandement à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population en général et plus particulièrement auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une finale des Jeux du Québec s'avère une occasion extraordinaire et privilégiée pour la population de participer au développement communautaire et social de sa région;

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan permettra de consolider non seulement le partenariat des principaux acteurs du milieu mais aussi de développer les compétences des bénévoles de la région mauricienne;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan amènera les intervenants scolaires et le milieu associatif à consolider leur réseau d'équipements sportifs et culturels;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan entraînera des retombées économiques positives pour toute la région;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des Jeux du Québec désire impliquer toute la population à la campagne de financement de cet événement majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et ses partenaires, ont établi de façon incontestable et non équivoque leur capacité à réaliser cet événement d'envergure provinciale;

2009-07-217

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès constituée de 4 024 citoyens :

1. appuie fermement la démarche de la Ville de Shawinigan en vue d'obtenir la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012, à titre de ville-hôtesse;
2. s'engage à ne pas organiser d'événements majeurs aux dates de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 qui se tiendra normalement entre le 27 juillet et le 12 août 2012;
3. s'engage à faciliter la promotion de la Finale des Jeux – Été 2012 auprès de ses citoyens, en collaboration avec le futur comité organisateur de la finale dans ses publications et autres;
4. s'engage, à la demande de la Ville de Shawinigan, à mettre à la disposition du comité organisateur de la finale, sa banque de matériel selon la disponibilité et conformément à la politique de prêt de matériel en vigueur;
5. s'engage à encourager sa population à cotiser à la campagne de financement sous forme de dons à l'organisation des Jeux du Québec – Été 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Varia

23.1 Politique de reconnaissance des années de service

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve opportun de reconnaître ses employés et qu'il y a lieu d'établir une politique à ce sujet;

2009-07-218

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte une politique de reconnaissance des années de service comme suit :

1. La municipalité accorde un montant de 5,00 \$ par année de service à compter de 5 ans de service continu et ensuite par tranche de 5 ans

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

(10, 15, 20) qui sera versé sous forme de certificat cadeau dans un commerce de la municipalité au choix de l'employé;

2. À vingt-cinq (25) ans de service, une montre, d'une valeur approximative de 250 \$ sera remise en lieu et place du certificat cadeau;
3. À compter de trente (30) ans de service, le certificat cadeau pourra être émis dans un commerce de la région, une liste sera fournie par le conseil municipal;
4. Afin d'honorer les employés, un 5 à 7 sera organisé en octobre de l'année et les certificats cadeau seront remis à cet occasion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.2 Soumission de déneigement – Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT l'appel d'offres effectué;

CONSIDÉRANT QUE sur la soumission reçue, le coût par km de voie déneigée des routes du ministère est supérieur à la compensation accordée par le MTQ;

CONSIDÉRANT l'étude effectuée à l'interne à l'effet de reprendre en régie l'entretien des chemins municipaux et du ministère s'est avérée plus intéressante;

2009-07-219

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette les soumissions de déneigement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.3 Adoption du règlement 383-2009 concernant la prévention des incendies

2009-07-220

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement 383-2009 concernant la prévention des incendies, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.4 Service incendie – Augmentation de la brigade à 22 pompiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'augmenter sa brigade de pompiers à 22 étant donné entre autres la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

2009-07-221

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès augmente le nombre de pompier à temps partiel de sa brigade à 22 pompiers.

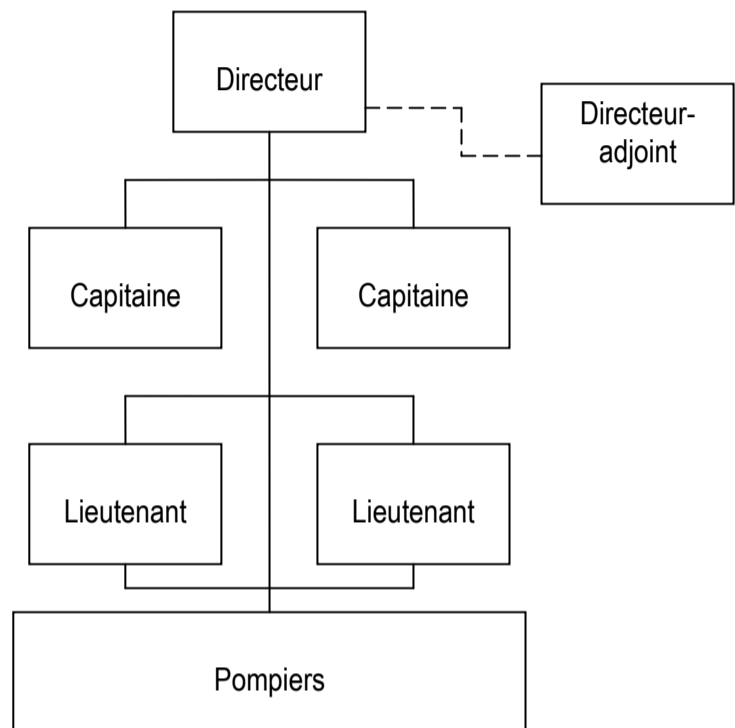
ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

23.5 Service incendie – Modification de l'organigramme

2009-07-222

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la nouvelle structure des pompiers :



ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.6 Motion de félicitations – Organiseurs des activités des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité

2009-07-223

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à chacun des organisateurs et leur équipe des différentes activités tenues à ce jour dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à savoir :

- Journée de paintball du 150^e, le 6 juin, Messieurs Louis-René et Luc Papineau;
- Tournoi provincial de baseball Moustique, du 22 au 28 juin, Monsieur Marcel Bournival;
- Défilé du 150^e, 24 juin, Madame Henriette St-Pierre;
- Fête nationale du Québec au parc des Grès, 24 juin, Monsieur Yvon Richard;
- Journée à la Gabelle, 28 juin, Monsieur René Duplessis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23.7 Motion de félicitations – Madame Louise Lacroix

2009-07-224

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations à Madame Louise Lacroix pour sa nomination pour le Mérite diocésain. Une cérémonie se tiendra en l'église de Saint-Étienne-des-Grès, sous la présidence de Mgr Martin Veillette, le 30 août à 10 h 30.

Séance ordinaire du 6 juillet 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 07

Fin : 20 h 10

24. Levée de l'assemblée

2009-07-225

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière